# CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 25 OCTOBRE 2022

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h10
Le secrétariat de séance est confié aux représentants du personnel de l'établissement.

Mme La Proviseure soumet le compte rendu de la séance du 30 juin 2022 à l'approbation des membres du CE, les modifications demandées par les représentants du personnel ayant été apportées.

**Votants :15** **Contre :** **Abstention :** **Pour : 15**

Elle soumet également à leur validation, le compte rendu de la séance du 26 septembre 2022, ainsi que l'ordre du jour du CE de ce soir, modifié comme suit :

**3.4) Bilan moral et financier du FSE**

**Votants :15** **Contre :** **Abstention :** **Pour : 15**

**1/ Installation du Conseil d'Établissement**

Mme la Proviseure félicite les membres du CE nouvellement élus et procède à l'installation du CE et des différentes commissions.

Chaque membre se présente.

Madame Monticino explique que le/la CPE, a un poste de droit au CE. Mme Bares ne bénéficiait pas de ce poste de droit car son statut de CPE n'était pas reconnu dans la grille des emplois de l'ancien contrat cadre. Dans le nouveau contrat cadre, qui pourrait être signé en décembre, les choses ont été corrigées. Mme Vallée est donc présente.

Le CE devrait compter 18 membres

Les membres de droit :
La direction : Mme Monticino, Mme Leroy, M. Galtier, M. Joubert, Mme Thuaudet
CPE : Mme Vallée
M. le Consul et Mme la Consule Adjointe, qui sont excusés, sont invités et non votants.
Les membres élus :
Les représentants des parents d'élèves : Mme Cittadini, M. Grosset, Mme Bussière
Les élèves : Simon Attias (2D), Mateo Le Cardinal (TD) (arrivé à 18h25 car il était en sortie scolaire), Pietro Cartocci (TD) est invité aujourd'hui comme vice-président du CVL, il sera non votant (lui aussi arrivé à 18h25)
Le représentant des personnels non-enseignants : M. Turrini
Les représentants du primaire : Mme Lecoy et Mme Falcy
Les représentants du secondaire : Mme Dupuch, M. Daveau, Mme Puccini
M. Bezardin : Conseiller à l'Assemblée des Français de l'Etranger, est invité et non votant.

**Le Conseil d'établissement est l'organe principal qui règle les affaires de l'établissement. Il est compétent pour le premier degré, le second degré et le cas échéant pour les classes postbac.**

Il adopte son RI.

**Il adopte** :

- le projet d'établissement (Conseil d'école + Conseil pédagogique)
- le RI (idem + CVL)
- les horaires scolaires et le calendrier de l'année
- le plan annuel d'éducation à l'orientation qui couvrira cette année les classes de 6ème jusqu'aux classes de Terminale.
- le plan de formation continue des personnels
- le programme du conseil école – collège
- le programme d'actions annuel contre toutes les formes de violence, de discrimination et de harcèlement

**Il émet un avis formé :**

- la carte des emplois
- les propositions d'évolution des structures pédagogiques
- le programme de l'AS
- le programme des activités des clubs (club Stendhal)
- les questions examinées en CHSCS et en CHSCT
- la programmation et le financement des voyages scolaires
- l'organisation de la vie éducative
- les modalités générales de la participation des parents d'élèves à la vie de l'établissement
- les IMP (Indemnités pour Mission Particulière) des personnels enseignants
- la restauration scolaire
- le budget et le compte financier des EGD

**Les membres de droit :**

| | |
|---|---|
| • Mme THUAUDET | Conseillère Culturelle ou son adjoint M. HERVÉ Clément |
| • Mme MONTICINO | Proviseure |
| • Mme LEROY | Proviseure-Adjointe |
| • M.JOUBERT | Secrétaire Général |
| • M.GALTIER | Directeur du 1er degré |
| • Mme VALLEE | CPE |

(Remplaçante de Mme BARES)

Le nombre de représentants de l'administration détermine celui des deux autres composantes.

Conseil d'Etablissement à 6 sièges

Le Conseil d'Etablissement comprend au total **18 votants** :

- **6 membres de droit :** COCAC, Proviseure, Proviseure-adjointe, Directeur du primaire, DAF, CPE.
- **6 représentants élus des personnels :**

- **5 représentants des personnels enseignants et de documentation** élus par deux collèges : le collège du premier degré et le collège du second degré.
- **1 représentant des personnels administratifs, de surveillance, de santé, ouvriers et de service** élu par un troisième collège.

- **4 représentants des parents d'élèves**
- **2 représentants des élèves**
- **1 vice-président du CVL invité et non votant**

Arrivée de Matteo Le Cardinal et Pietro Cartocci à 18h25

**Les membres élus :**

| Titulaires | | Suppléants | |
|---|---|---|---|
| FALCY Aurélia | **Professeurs du 1er degré** | HUTIN Clémence | **Professeurs du 1er degré** |
| FRANCO DELLA TORRE Maria | | LECOY Anne | |
| PUCCINI Karine | **Professeurs du 2nd degré** | LACROIX Claire | **Professeurs du 2nd degré** |
| DUPUCH Sandra | | PALLINI Germano | |
| DAVEAU Guillaume | | CHOLVY Jérôme | |
| TURRINI Yann | **Personnels Non-enseignants** | BOCCACCI Marie | **Personnels Non-enseignants** |
| ARABEYRE CERA Valérie | **Parents** | | **Parents** |
| GROSSET Christophe | | | |
| OSTI Emmanuel | | | |
| BUSSIERE Kathleen | | | |
| LE CARDINAL Matteo | **Elèves** | ROVERSI Riccardo | **Elèves** |
| ATTIAS Simon | | PROFKA Sofia | |
| CARTOCCI Pietro **(non votant)** | Vice Président CVL | | |

**1.1/ Mise en place du Conseil du second degré**

Le Conseil du second degré prépare les travaux du conseil d'établissement pour ce qui concerne le second degré, notamment dans les domaines suivants :

- les structures pédagogiques du second degré
- l'organisation du temps et du calendrier scolaire
- le projet d'établissement dans sa partie second degré en prenant appui, entre autres sur les propositions du conseil pédagogique.
- les conditions d'aménagement de la scolarisation des élèves à besoin éducatif particulier en prenant compte des contraintes locales
- les projets et l'organisation des voyages scolaires
- les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire

- le programme d'actions annuel du conseil école-collège
- le programme d'actions annuel contre toutes formes de violence, de discrimination et de harcèlement.

Il adopte son RI.

Mme Monticino explique que le Conseil du 2nd Degré a une existence officielle, mais n'a jamais été réuni au lycée Stendhal. Lui est préféré le conseil pédagogique. On attribue néanmoins les différents postes.

**Les membres de droit :**

| | |
|---|---|
| Mme MONTICINO | Proviseure |
| Mme LEROY | Proviseure-Adjointe |
| M.JOUBERT | D.A.F. |
| M.GALTIER | Directeur du 1er degré |

Le nombre de représentants de l'administration détermine celui des deux autres composantes.

**Les membres élus :**

| Titulaires | | Suppléants | |
|---|---|---|---|
| J. Lefebvre | **Professeurs** | S. Dupuch | **Professeurs** |
| F. Gruffe | | C. Lacroix | |
| M. Muratori | | | |
| TURRINI Yann | **Personnels Non-enseignants** | BOCCACCI Marie | **Personnels Non-enseignants** |
| Mme Arabeyre | **Parents** | Mme Baraud | **Parents** |
| Mme Cittadini | | Mme Raquin | |
| M. Osti | | Mme Frealle | |
| M. Grosset | | M. Bertin | |
| Simon Attias | **Elèves** | Riccardo Roversi | **Elèves** |
| Matteo Le Cardinal | | Sofia Profka | |

**1.2/ Mise en place du conseil de discipline**

Préalablement à la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire, le chef d'établissement et l'équipe éducative recherchent, dans la mesure du possible, toute mesure utile de nature éducative, notamment par le biais de la commission éducative.

La convocation du conseil de discipline apparaît ainsi comme une solution ultime et grave.

Les sanctions prononcées par les conseils de discipline des EGD sont des décisions administratives susceptibles de recours devant le tribunal administratif de Paris.

C'est au chef d'établissement qu'il revient d'apprécier s'il y a lieu d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre d'un élève.

Lorsque le chef d'établissement, saisi par écrit d'une demande de saisine du conseil de discipline émanant d'un membre de la communauté scolaire, décide de ne pas engager de procédure disciplinaire, il lui notifie sa décision motivée.

Le conseil de discipline est compétent, dès lors qu'il est saisi, pour prononcer toutes les sanctions prévues au RI de l'établissement, y compris celles qui peuvent l'être par le seul chef d'établissement :

- avertissement
- blâme
- exclusion temporaire, pas plus de huit jours, de l'établissement ou des services annexes
- exclusion définitive

Le choix des sanctions doit être proportionné par rapport au manquement constaté. Les sanctions peuvent être assorties d'un sursis total ou partiel. La levée du sursis implique une nouvelle convocation du conseil de discipline.

Le RI peut prévoir en outre des mesures d'accompagnement, de prévention et de réparation.

**Les membres de droit :**

| | |
|---|---|
| Mme MONTICINO | Proviseure |
| Mme LEROY | Proviseure-Adjointe |
| M. JOUBERT | D.A.F. |
| Mme VALLÉE | C.P.E. |

**Les membres élus :**

**Collège**

| Titulaires | | Suppléants | |
|---|---|---|---|
| G. Daveau | **Professeurs** | K. Puccini | **Professeurs** |
| C. Lacroix | | S. Dupuch | |
| TURRINI Yann | **Personnels Non-enseignants** | BOCCACCI Marie | **Personnels Non-enseignants** |
| V. Arabeyre | **Parents** | P. Raquin | **Parents** |
| Mme Cittadini | | E. Osti | |
| C. Grosset | | S. Fréalle | |
| T. Bertin | | S. Bernard | |
| Federico d'Urso | **Elèves** | Louise Viatte | **Elèves** |
| Gioia Ombele | | Hugo Puccini | |

**Lycée**

| Titulaires | | Suppléants | |
|---|---|---|---|
| K. Puccini | **Professeurs** | G. Daveau | **Professeurs** |
| S. Dupuch | | C. Lacroix | |
| TURRINI Yann | **Personnels Non-enseignants** | BOCCACCI Marie | **Personnels Non-enseignants** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| V. Arabeyre | **Parents** | S. Bernard | **Parents** |
| E. Osti | | S. Fréalle | |
| F. Cittadini | | | |
| P. Raquin | | | |
| Sofia Profka | **Elèves** | Chiara Montagnon | **Elèves** |
| Constance Di Mauro | | Juliette Viatte | |
| Alessia Saccente | | Iris Ponson | |

**1.3/ Mise en place de la commission Hygiène et Sécurité de la communauté scolaire (C.H.S.C.S)**

Cette commission a pour mission de promouvoir la formation à la sécurité des élèves et des personnels, et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

Elle veille à ce que toutes les dispositions légales en matière d'hygiène et de sécurité soient respectées. Cette commission est instaurée dans tous les établissements, dans le respect du droit local.

Elle est consultée sur les mesures de sécurité à prendre en lien avec l'ambassade et le conseiller technique sûreté de l'AEFE.

Elle est composée :

**Des membres de droit :**

| | |
|---|---|
| Mme MONTICINO | Proviseure |
| Mme LEROY | Proviseure- Adjointe |
| M.JOUBERT | DAF |
| M.GALTIER | Directeur 1er degré |
| M. TRAD | Médecin Scolaire |
| Mme COQUEL | Infirmière scolaire |
| Mme GRAZZINI | Psychologue |
| Mme VALLÉE | CPE |

**Des membres élus :**

| Titulaires | | Suppléants | |
|---|---|---|---|
| S. Dupuch | **Professeurs** | G. Kokla | **Professeurs** |
| V. Giannoni | | | |
| TURRINI Yann | **Personnels Non-enseignants** | BOCCACCI Marie | **Personnels Non-enseignants** |
| S. Fréalle | **Parents** | Mme Bussière | **Parents** |
| Simon Attias | **Elèves** | Matteo Le Cardinal | **Elèves** |

Mme MASTROLONARDO Angelica : RLS (Rappresentante dei Lavoratori per la Sicurezza)

Elle se réunit deux fois par an sur un ordre du jour précis.

**1.4/ Mise en place de la C.H.S.C.T (Commission relative à l'Hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail) :**

Mme La Proviseure informe les membres du CE du fonctionnement de cette commission.

Elle a pour objectif de :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des personnels (risques professionnels, harcèlement au travail)
- améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des personnels
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre
- veiller à la bonne tenue des cahiers d'hygiène et de sécurité
- veiller à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et donc à leur bonne application sous l'autorité du "chef de service".

D'une façon générale, elle doit concourir à l'élaboration de la politique de prévention et de sécurité menée au sein de l'établissement.

Cette commission s'est réunie le 28 juin 2021.

Questionnaire d'évaluation des risques psychosociaux. Présentation des résultats à la première réunion de la nouvelle CHSCT, à prévoir en novembre.

**Les membres de droit :**

| | |
|---|---|
| Mme MONTICINO | Proviseure |
| Mme LEROY | Proviseure- Adjointe |
| M.JOUBERT | DAF |
| M.GALTIER | Directeur 1er degré |
| Mme COQUEL | Infirmière scolaire |
| Mme MASTROLONARDO Angelica | RLS |

**Les membres élus :**

| Titulaires | | Suppléants | |
|---|---|---|---|
| H Ameur | **Professeurs** | K. PUccini | **Professeurs** |
| B. Fontan | | S. Dupuch | |
| MH. Venier | | R. Pellicani | |
| E. Rota | | V. Perret | |
| Y. Turrini | **Personnels Non-enseignants** | M. Boccacci | **Personnels Non-enseignants** |

Mme MASTROLONARDO Angelica : RLS (Rappresentante dei Lavoratori per la Sicurezza)

## 1.5/ Mise en place de la commission éducative

Une commission éducative est instituée dans chaque établissement et inscrite au RI.
Elle est réunie en « dernière chance » avant un possible conseil de discipline. Ne peut pas déboucher sur une sanction telle qu'une exclusion.

Elle est composée de :

| | | Suppléants |
|---|---|---|
| Mme MONTICINO | Proviseure | |
| Mme LEROY | Proviseure- Adjointe | |
| Mme VALLÉE | C.P.E. | |
| Mme COQUEL | Infirmière scolaire | |
| V. Arabeyre | Parents d'élève | F. Cittadini |
| | Le professeur principal de la classe concernée | |
| | Les deux délégués de la classe concernée | |

Mme la Proviseure explique les objectifs de la commission éducative. Il s'agit dans les textes d'une alternative au conseil de discipline (article R. 511-19-1 du code de l'éducation). Mme MONTICINO rappelle que cette commission ne prend pas de sanction. Elle se réunit autant que de besoin. Il appartient au conseil d'établissement d'en arrêter, au préalable, la composition. **Les modalités de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur de l'établissement**.

Elle participe notamment à la recherche d'une réponse éducative personnalisée s'agissant des élèves dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement. Elle assure, par ailleurs, le suivi de l'application non seulement des mesures de prévention et d'accompagnement mais également des mesures de responsabilisation.

## 1.6/ Mise en place du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et Environnement (C.E.S.C.E.)

Programme annuel des actions en faveur de la santé, la citoyenneté, développement durable, label E3D...

Elle est composée de :

| | | Suppléants |
|---|---|---|
| Mme MONTICINO | Proviseure | |
| Mme LEROY | Proviseure-Adjointe | |
| Mme VALLÉE | C.P. E | |
| Mme COQUEL | Infirmière scolaire | |
| M. TRAD | Médecin scolaire | |
| S. Adda | Professeur | M. Muratori |
| F. Cittadini | Parent d'élève | V. Arabeyre |
| S. Fréalle | Parent d'élève | E. Osti |

| | | |
|---|---|---|
| S. Bernard | Parent d'élève | C. Grosset |
| A. Guérin | Elève | E. Fasanotti |
| Matteo Le Cardinal | Elève | |
| Daniela Brinck | Elève | |

**1.7/ Mise en place du CVC : Conseil de Vie Collégienne**

Lieux privilégiés d'écoute et d'échanges entre les élèves et adultes de la communauté éducative, ce sont les instances où sont débattues toutes les questions concrètes relatives aux conditions de vie dans l'établissement.

Il formule des propositions :

- les questions relatives aux principes généraux de l'organisation de la scolarité (temps scolaire, projet d'établissement, RI, équipements, restauration)
- les modalités d'organisation du travail personnel
- échanges linguistiques et culturels avec les autres établissements français de l'étranger
- les actions ayant pour objet d'améliorer le bien-être des élèves et le climat scolaire

Il est composé de :

| | | Suppléants |
|---|---|---|
| Mme MONTICINO | Proviseure | |
| Mme LEROY | Proviseure-Adjointe | |
| Mme VALLÉE | C.P. E | |
| A. Remadi | Personnel enseignant | C. Fillon |
| R. Iurlaro | Personnel non enseignant | M. Boccacci |
| Mme Cittadini | Parents | P. Raquin |
| Mme Bernard | Parents | Mme Frealle |
| | | Mme Arabeyre |

**1.8/ Mise en place du Conseil de Vie Lycéenne**

Il est présidé par le chef d'établissement, composé de dix lycéens élus pour deux ans par l'ensemble des lycéens au scrutin plurinominal à un tour.

Il formule des propositions sur les points évoqués pour le fonctionnement du CVC.

- les questions relatives aux principes généraux de l'organisation de la scolarité (temps scolaire, projet d'établissement, RI, équipements, restauration)
- les modalités d'organisation du travail personnel
- échanges linguistiques et culturels avec les autres établissements français de l'étranger
- les actions ayant pour objet d'améliorer le bien-être des élèves et le climat scolaire

Avec un volet orientation plus développé relatif à la poursuite d'études scolaires et universitaires et aux carrières professionnelles, sur les questions de santé, hygiène et sécurité et les activités sportives, culturelles et périscolaires.

Il est composé de :

| | | Suppléants |
|---|---|---|
| Mme MONTICINO | Proviseure | |
| Mme LEROY | Proviseure-Adjointe | |
| Mme VALLÉE | C.P. E | |
| M. ESTANGUET | Personnel enseignant | M. MURATORI |
| Mme CANOVA | Personnel enseignant | Mme GRUFFE' |
| Mme SAF | Personnel non enseignant | BOCCACCI Marie |
| M. TURRINI | Personnel non enseignant | GUIBERT Marie |
| Mme Frealle | Parents | M. Mussi |

Mme La Proviseure passe la parole à Mme Vallée, C.P.E., qui fait un rapide CR de l'élection.

**1.9/ Mise en place de la cellule de crise**

Réunie en cas de situation de crise, elle est composée de :

| | | Suppléants |
|---|---|---|
| Mme MONTICINO | Proviseure | |
| Mme LEROY | Proviseure- Adjointe | |
| M. JOUBERT | DAF | |
| M.GALTIER | Directeur 1er degré | |
| V. Arabeyre | Parent d'élève | P. Raquin |
| E. Osti | Parent d'élève | T. Bertin |
| C. Grosset | Parent d'élève | S. Fréalle |
| Mme Bussière | Parent d'élève | Mme Cittadini |
| M. Estanguet | Professeur | L. Rayssac |
| M. Coté | Professeur | |
| M. TURRINI | Personnel non enseignant | Mme BOCCACCI |
| CARTOCCI Pietro | Elève | ATTIAS Simon |

Elle a pour mission de conseiller le chef d'établissement sur les mesures à prendre pour gérer au mieux cette situation.

**2/ Actes budgétaires**

**2.1/ Présentation du budget initial BR2 2022**

Mme La Proviseure passe la parole à M. JOUBERT, DAF qui présente le BR2 2022.
M. Joubert explique que le budget sera présenté au prochain CE, qui aura lieu au mois de novembre et dont l'avis fera l'objet d'un vote avant d'être ensuite transmis à l'AEFE.
Pour remettre les choses dans leur contexte, il explique que le budget du lycée Stendhal est un parmi tant d'autres pour l'AEFE : il fait partie d'un ensemble de budgets des différents établissements en gestion directe

et ce tout forme le budget de l'AEFE. C'est pourquoi il doit être validé par l'AEFE, nous n'avons pas d'autonomie en matière budgétaire.
Ce que nous examinons ce soir est le budget rectificatif numéro 2. Un budget est une prévision, les prévisions sont parfois insuffisantes ou au contraire trop larges, il faut donc rectifier le budget. Cela se fait 2 fois dans l'année, en avril et en septembre.
Le présent budget rectificatif est principalement dû au fait qu'il y a eu plus d'inscriptions que prévu, donc plus de rentrées de droits d'inscription. Ce surplus va être inséré au budget. En l'occurrence, ce surplus ira dans les dépenses de fonctionnement, en particulier les dépenses de viabilisation (électricité-chauffage...).
Le BR2 permet également de prendre en compte les projets de voyages votés lors du CE du 30 juin 2022 (Briançon, Rome, ski à Clavière), ainsi que ceux votés lors du CE du 26 septembre 2022 (Venise et Berlin).
Autre point du budget, la revalorisation salariale des recrutés de droit local : les personnels se verront verser les salaires actualisés sur novembre (suite à la signature du nouveau « Contratto collettivo Nazionale di lavoro -Comparto Funzioni Centrali, periodo 2019/2021 paru en mai 2022) ainsi que les arriérés pour la période 2019-2021 -arretrati- en décembre. M. Joubert attire l'attention sur le fait que ces sommes versées en plus auront un impact sur le calcul des impôts 2022.

## 2.2/ Voyages scolaires 2022/2023 et tarifs

Mme La Proviseure passe la parole à Mme LEROY et M. JOUBERT qui présentent à deux voix les projets de voyage.

- Athènes pour information
- Maths en Jean pour vote
- Venise pour vote
- MGS Cup Belgrade – pour vote de principe
- Jeux de la ZESE – pour vote de principe

Est considérée comme un voyage, toute sortie qui contient une nuitée au moins.

On ajoute aux voyages notés à l'ordre du jour le voyage préparé par l'équipe de mathématiques, à Athènes au mois de mai 2023. 6 élèves max et 2 enseignants.
Coût : les frais de transport seraient éventuellement laissés à la charge du lycée puisque les frais d'hébergement sont nuls : élèves et enseignants seraient logés en famille.

Congrès maths en jean : mars ou avril 2023, destination encore non connue. 16 élèves de 1e et Term. Coût : 450€ max/ élève

MGS Cup : voyage à Belgrade, compétition internationale de mathématiques. Dates encore à valider, fin juin ou début juillet. Elèves de 1e ou Term. Coût : 450€ max/ élève

Jeux de la Zese : multisports, à Bucarest, concerne le cycle 4, 2 équipes de 4 garçons et 4 filles, du 4 au 7 avril. Coût : 450€ max/ élève.

Venise : de nouveau soumis au vote car il y a un changement de prix : Coût : 390€ max/ élève, pour 14 élèves.

Mme La Proviseure propose aux membres du CE de passer au vote sur ces quatre propositions de voyage :

**Votants : 16 Contre : Abstention : Pour : 16**

Madame La Proviseure passe la parole à M. GALTIER qui présente les voyages prévus au 1er degré.

Ecole et cinéma : 3 classes de CM1 + classe mixte CM1-CM2, 102 élèves (en 2 vagues) 3 jours à Turin au mois de juin. Coût : 220€ max/ élève

**Votants :16 Contre : Abstention : Pour : 16**

Elle passe la parole ensuite à M. JOUBERT pour qu'il présente les nouveaux tarifs pour les cartes des lycéens et du YEARBOOK de cette année.
Le passage du carnet de liaison aux cartes pour pouvoir accéder à l'établissement a déjà été voté au précédent CE et fonctionne bien.
Le prix d'une carte est fixé à 3€ (en cas de perte…)
Le Yearbook revient, c'est une excellente nouvelle ! Il sera vendu au prix de 10€

**Votants :16 Contre : Abstention : Pour : 16**

## 3/ Actes relatifs au fonctionnement de l'établissement

### 3.1/ Règlement intérieur du Conseil d'Établissement (annexe)

Après lecture à voix haute par les représentants des élèves, il est soumis à l'approbation des membres du conseil. Il se trouve en annexe.

Deux modifications sont adoptées :

- Article 1 : "… circulaire de l'AEFE n°0732 du 21/06/2022
- Article 11 : "A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance, membre de l'administration, et un secrétaire adjoint. Ce dernier est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

Le procès-verbal, établi sous la responsabilité du chef d'établissement, est transmis aux membres du conseil, à l'AEFE et aux autres entités dont relève éventuellement l'établissement.
Il est adopté à l'ouverture de la séance suivante, affiché dans les locaux de l'établissement pour une durée de quatre mois et sur le site internet. Les membres de la communauté éducative sont informés de la mise à disposition des procès-verbaux"

**Votants : 16 Contre : Abstention : Pour : 16**

## 3.2/ Bilan moral et financier du FSE

Madame La Proviseure passe la parole à Mme DUPUCH, secrétaire du FSE qui présente le bilan moral et financier du FSE.
Le bilan est présenté par Mme Dupuch. Le mandat du bureau de direction du FSE arrive à échéance et il faut des volontaires !
Le foyer est un espace d'échanges et de rencontres, c'est un lieu où se détendre, décompresser, des jeux sont mis à disposition, le babyfoot aussi.
C'est également un lien de solidarité, même pendant la période Covid et une aide financière pour les familles qui en ont besoin (pour aider à financer les sorties...)
Le FSE a un avoir de 13.144, 91€, il faudrait que le nouveau bureau investisse tout ou partie de la somme dans un nouveau projet. Pour ce faire, il faudrait veiller à ce que le foyer ait un espace dédié (qui ne soit pas utilisé comme salle de permanence) et un poste d'animateur comme c'était le cas auparavant avec Guillaume Verger puis Guillaume Daveau jusqu'en 2019.
Le Foyer a toujours eu un rôle important dans la vie de l'établissement. Il l'anime, le fait vivre, participe au développement du sentiment d'appartenance et à la responsabilisation des élèves. Nombreuses ont été les actions menées. Pour n'en citer que quelques-une : la vente des pains au chocolat, la friperie pour Emergency onlus, la participation financière aux 4 éditions du yearbook, l'achat de babyfoot, de matériel informatique, de jeux de société mis à disposition des élèves, la vente des sweat à l'effigie de Stendhal, les roses de la Saint Valentin, le carnaval, les photos de classes, le tournoi de foot....
Mme Monticino explique que le problème de la gestion des espaces est réel à Stendhal. C'est la raison pour laquelle la salle du foyer est parfois réquisitionnée pour accueillir des élèves de permanence ou pour des cours de manière très ponctuelle. Les lycéens quand ils sont libres sont déjà accueillis au foyer.
Mme Vallée ajoute que l'équipe de la vie scolaire est à réorganiser. La situation semble vouloir se stabiliser, ce qui permettrait peut-être à terme à Guillaume de reprendre sa fonction au foyer.
Simon rappelle l'importance du foyer dans la vie des élèves de Stendhal.

## 4/ Actes relatifs au contenu ou à l'organisation éducatrice

### 4.1/ Calendrier des rencontres parents /professeurs

Mme La Proviseure passe la parole à Madame Leroy, proviseure-adjointe et à Monsieur Galtier, directeur du 1er degré qui présentent le calendrier des rencontres parents/professeurs qui se trouve en annexe.

Se feront online, comme l'an passé.

**Votants : 16** **Contre :** **Abstention :** **Pour : 16**

### 4.3/ Présentation du tableau des IMP

Mme La Proviseure donne la définition d'une indemnité pour mission particulière.

Les IMP sont les compensations financières accordées aux collègues qui assument des fonctions de coordination, entre autres. M. Joubert rappelle que la collègue qui assure la coordination de l'Idoneita au primaire est rémunérée en heures supplémentaires puisqu'elle ne peut pas toucher d'IMP.
IMP ≠heure de pondération (versée aux enseignants qui ont des classes à examen)

Elle présente ensuite le tableau des IMP attribuées aux enseignants pour 2022/2023.

**Références** : Circulaire AEFE n° 1576
Par décret n°2015-475, les enseignants peuvent, sur la base du volontariat, et pour répondre à des besoins spécifiques, exercer des Missions Particulières.

**Votants : 16** **Contre :** **Abstention :** **Pour : 16**

## 4.3/ Plan d'éducation à l'orientation

Madame la Proviseure passe la parole à Madame Leroy qui présente ce plan.
Le diaporama est joint en annexe.

Plan d'éducation à l'orientation présenté par Mme Leroy
Etabli conjointement avec Mme Piras et Mme Puccini (nouveau Prio), a pour but d'inscrire chaque élève du lycée, de la 6e à la Terminale, dans un parcours d'éducation à l'orientation, de l'initiation (en 6e) à la finalisation/ l'aboutissement (en Terminale). Ces années scolaires sont marquées par des événements/actions, qui visent à ouvrir les yeux de nos élèves sur le champ des orientations possibles, y compris les métiers du futur, qui sont encore à inventer.
Par ailleurs, tous nos élèves de 2nde (à l'exception d'une classe),1e et Terminale sont inscrits sur la plateforme Agora (outil désormais essentiel de l'éducation à l'orientation et qui constitue une base de données non négligeable)

**Votants : 16** **Contre :** **Abstention :** **Pour : 16**

## 4.4/ Charte des mails

Madame La Proviseure demande aux membres du CE de se prononcer sur l'adoption de cette charte.
La conclusion pourra être rajoutée au règlement intérieur et figurer dans les carnets de liaison. Il faut attendre le vote du nouveau règlement intérieur.

**Votants : 16** **Contre :** **Abstention :** **Pour : 16**

## 5/ Questions diverses

Mme La Proviseure et l'équipe de direction répondent aux questions diverses qui lui ont été envoyées par les représentants des personnels.

Concernant l'ODJ :

-- **la charte des mails :** la conclusion (succincte et claire) pourrait-elle être utilisée comme synthèse à ajouter dans le RI, ou sur le carnet de liaison ?

Dans les questions diverses :

**– bilan financier et moral du FSE**

**– Dommages matériels et conséquences morales sur le climat scolaire**

Dégradations

Sont condamnées et regrettées par tous, enseignants, élèves, vie scolaire, administration, personnel d'entretien, parents...

Les élèves disent en souffrir et déplorent un manque de sentiment d'appartenance, se demandent si ces dégradations ne sont pas nées de la journée des terminales, qui rime avec transgression et débordements ?

Les enseignants du primaire notent eux aussi un changement dans l'attitude des « grands » lorsqu'ils traversent la cour des « petits » pour aller au gymnase : insultes, bousculades, coups même. D'où vient cette agressivité envers les petits ?

Ces dégradations sont le fait d'une volonté délibérée d'un groupe d'élèves, mais pourquoi ? dans quel but ?

Certaines toilettes ont été bouchés avec du papier, mais aussi des morceaux de tissu, il y a donc une volonté délibérée de nuire !

M. Joubert rappelle que les familles dans leur ensemble paient les réparations. Ces sommes peuvent être conséquentes : remettre en état les toilettes du gymnase a coûté 2.500€ par exemple !

Si l'établissement doit se doter d'un « budget vandalisme », ce seront des sorties et des voyages en moins.

Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut inverser la tendance et faire cesser cette dérive. C'est la raison de l'action proposée pour le mercredi 26/10 à 11.30, qui se veut une action marquante et vise à impliquer les élèves tous niveaux confondus et dire non aux inscriptions parfois fascistes qui apparaissent sur les tables et les murs du lycée.

Il est rappelé que ces dégradations se sont largement multipliées ces deux dernières années et qu'une telle situation n'a pas de précédent à Stendhal. Outre les dégradations dans les salles de classe et les actes graves de vandalisme dans les toilettes, il y a aussi des vols dans les casiers.

Les élèves confirment le malaise ambiant et soulignent que de nombreux élèves rejettent toute initiative lancée par l'école.

Rien ne peut excuser ces comportements. Quoi qu'il en soit, M. Daveau souligne que les lycéens ont souvent le sentiment d'être mis dehors : plus de salle à disposition, plus de stationnement dans le hall, plus de jeux de ballon sur le parvis. Les moments récréatifs et festifs organisés auparavant, comme le tournoi de foot, permettaient de brasser les niveaux et de créer du lien.

M. Grosset dit souhaiter que des actions soient menées sans attendre par la Direction pour ramener calme et sérénité dans l'établissement.

**– L'impossibilité des sorties sur les mois de décembre-janvier** limite l'organisation des sorties à l'échelle de l'année et tend à les concentrer sur les mêmes périodes, quelle est la raison de cette contrainte et serait-il possible de revenir sur ce long délai ?

Pour les sorties en décembre et janvier :
Différents éléments viennent compliquer considérablement le traitement des demandes de sorties : les délais sont contraints (le SCAC, qui doit valider la sortie, étudie les propositions par « vague » d'un mois pour le suivant), il y a aussi l'aspect financier et notre manque d'autonomie en la matière (la personne qui paie est à Rome et gère plusieurs établissements) qui rajoute encore une étape supplémentaire. Certains prestataires (théâtres, spectacles...) demandent à être payés avant la sortie. Le dernier écueil est budgétaire : quoiqu'il arrive, aucun paiement n'est possible entre le 10/12 et le 20/01, fin de l'exercice budgétaire.
Les sorties en décembre et janvier ne seront possibles que si elles ne sont pas payantes (sortie dans Milan avec transport gratuit, entrée gratuite au musée..).

— **accès aux livres numériques** sur Pronote pour les élèves ?
Livres accessibles via Pronote
Les professeurs ont déjà accès aux manuels numériques, mais pas les élèves.
Si cela pouvait se faire, cela allègerait le poids des cartables et éviterait les oublis de manuels en classe !
L'accès aux manuels numériques sur Pronote permettrait notamment d'alléger les cartables. Les élèves pourraient par exemple laisser leurs manuels papier à l'école et faire leurs devoirs en accédant au manuel numérique à la maison. Les éditeurs avaient donné l'accès gratuit aux manuels numériques pendant le confinement. Il ne s'agit donc pas de remplacer le manuel papier auquel tiennent de nombreux professeurs.
Cette question sera abordée au prochain conseil pédagogique.
A voir avec Mme Piras, professeur documentaliste, pour chiffrer le coût d'achat des licences.

- Pourquoi au lycée Stendhal seuls les personnels en renouvellement de détachement ont reçu les informations concernant leur droit d'option ? Quand est-il prévu d'informer les personnels qui ne sont pas en renouvellement de détachement sachant qu'ils doivent se prononcer avant le 15 janvier ?

- Pourquoi l'établissement impose aux personnels en renouvellement de détachement la date du 26 octobre pour la réception des formulaires de droit d'option alors que le courrier AEFE prévoit la date du 10 novembre ? Ce délais de 8 jours imposé par l'établissement est particulièrement court pour un choix d'avenir si délicat ! Que se passera-t-il si un collègue rend ses documents entre le 26 octobre et le 10 novembre ?

Renouvellement de détachement et droit d'option
Mme Monticino rappelle que l'information avait été donnée aux enseignants en septembre et explique la chronologie :
Le 14/10 l'administration a été mise au courant par M. Pujol (RH) que les personnels qui devaient renouveler leur détachement allaient également devoir se prononcer sur leur positionnement sur la formule de contrat à choisir (droit d'option).
La date de remontée de ces informations est fixée au 10/11 pour 13 membres du personnel. A ce jour, 11 ont déjà ramené les 2 documents qui étaient à remplir. Pour les 2 personnels qui n'ont pas encore annoncé leur décision, on peut parfaitement attendre jusqu'au 8 ou 9/11, mais il serait plus sage de ne pas trop attendre, au risque de se trouver complètement bloqué en cas de panne informatique par exemple ! La date du 26/10 avait été pensée comme un délai de sécurité car les délais sont très très courts entre le

retour des vacances et la date butoir (3 jours) ! Les réponses doivent avoir été remontées le 10/11 dernier délai.
Pour les autres personnels, les réponses doivent avoir été remontées le 15/01/2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h02

Le ou la secrétaire de séance,
Karine PUCCINI

La Présidente
Emmanuelle MONTICINO